

A propos

Un justicier traqué par la justice

Le ministre de la justice Gustave Anani Cassa est dans le collimateur des magistrats. L'Union nationale des magistrats du Bénin (Unamab) vient de mettre sa menace à exécution. Les magistrats ont déclenché depuis hier une grève d'avertissement et ce pour 72h. Ce mouvement de protestation fait suite à la suspension de l'exécution des décisions de justice concernant les litiges domaniaux, décidée en octobre 2007 par le gouvernement Yayi. La réaction de l'Unamab ne s'est pas fait attendre. Elle est montée au créneau, quelques jours plus tard, pour demander au gouvernement de rapporter sa décision. Les magistrats ont surtout dénoncé dans leurs déclarations une atteinte aux principes de la séparation des pouvoirs, du droit de la propriété privée et de la garantie de l'exécution des décisions de justice par le président de la République. La Constitution du 11 décembre 1990 qui consacre le pouvoir judiciaire dispose en son article 125 alinéa 1 : " Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ". La Loi fondamentale dispose également en son article 22 que : " Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement ". La même Constitution dispose en son article 59 que : " Le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice ". Des sources proches de l'Unamab indiquent que, au vu de ces principes, la décision du gouvernement a violé la Constitution.

Mais du côté de l'Exécutif, il s'agit de prévenir des troubles sociaux.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est la déclaration faite par le ministre de la justice, le 10 décembre dernier, au cours de la deuxième édition de la journée nationale de lutte contre la corruption. M. Cassa a déclaré à cette occasion que c'est la justice qui bloque la poursuite des dossiers de malversations. Le ministre accuse la justice d'être le principal responsable de la lenteur qui caractérise l'instruction des plaintes déposées par le gouvernement concernant les personnes citées dans des dossiers de malversations ou de mal gouvernance. M. Cassa a dénoncé une " certaine paresse " voire d'une " résistance " à la volonté du gouvernement de lutter contre la corruption et pour la bonne gouvernance.

Dans ce bras de fer à issue incertaine, des auxiliaires de justice qui ont requis l'anonymat accusent déjà le ministre Cassa, avocat de profession, d'induire le gouvernement en erreur par ses agissements et ses déclarations.

Ignace FANOU

Fermé pour non-paiement d'impôts

Bell Bénin vient de régulariser sa situation

Fermé pour non-paiement d'impôts depuis le 06 décembre dernier, le réseau Bell Bénin Communication vient de régulariser sa situation vis-à-vis du service des Impôts.

Selon les informations, les responsables de Bell Bénin

ont fin par se rapprocher du service des Impôts pour régulariser leur situation. Le montant des impôts impayés est évalué à 1.237.633.183 FCFA.

Judicaël-Rock HOUNWANOU

Commentaire

Nouvelle alerte

L'information devient persistante et plusieurs institutions commencent par monter au créneau pour alerter les populations sur la présence de la grippe aviaire au Bénin. Des cas de volailles atteintes de la grippe aviaire auraient été détectés à Abomey-Calavi, Adjara et même à Cotonou. Le danger a donc franchi les frontières pour progresser à l'intérieur du Bénin. Des voix s'élèvent à juste titre pour alerter les consommateurs et leur interdire de consommer de la volaille. Comme pour dire, c'est la seule manière de se mettre à l'abri du mal. Quant au gouvernement, il devra parer au plus pressé en organisant une sensibilisation sur toute l'étendue du territoire national et en prenant des mesures hardies afin d'empêcher le mal de se propager. Le plus tôt serait le mieux.

Euloge R. GANDAHO

Grippe aviaire au Bénin

Les associations déconseillent la consommation de la volaille

La grippe aviaire est désormais détectée au Bénin depuis la semaine dernière. Une menace plane donc sur le Bénin vu le désastre que ce virus provoque. Pour éviter que ce mal ne mette en danger la vie des populations, les responsables de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) lancent un vibrant appel aux consommateurs et leur demandent de ne plus consommer de la volaille.

Les responsables de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb), à l'instar d'autres associations, interdisent la consommation de la volaille du fait de la présence confirmée de la grippe aviaire au Bénin. Signalée depuis longtemps dans certains pays de la sous-région limitrophes au territoire

national, la grippe aviaire est malheureusement une réalité au Bénin depuis la semaine dernière. Partie de poulaillers privés situés dans l'enceinte même de la direction de l'Élevage, elle a été détectée aussi dans la région d'Adjara à Porto-Novo. Or, en cette période de fêtes de fin d'année, le risque est très grand. C'est fort de ce

constat que la Ldcb par la voix de son président, Romain Abilé Houéhou a invité chaque consommateur à observer un principe de précaution en s'abstenant de consommer toute viande de volaille jusqu'à nouvel ordre. Elle demande également aux producteurs et vendeurs de volailles de ne pas procéder au bradage de leurs animaux en raison des risques sanitaires actuellement encourus par les consommateurs. Elle profite de l'occasion pour appeler les autorités compétentes du ministère en charge de l'élevage à prendre toutes dispositions pour maîtriser l'épizootie afin que les intérêts des consommateurs et des producteurs soient préservés pour un réel développement humain durable au Bénin. Les autorités compétentes sont donc invitées à faire diligence afin que les populations soient sensibilisées et préparées pour mener une lutte sans merci contre ce mal qui ravage tout sur son passage.

Vincent HOUNSOU



PH. ANGE GNACADJA

La grippe aviaire est enfin au Bénin

Service militaire d'intérêt national

Déjà deux décès au camp de Ouidah

Deux morts sont enregistrés parmi les jeunes qui sont en formation au camp de Ouidah, dans le cadre du service militaire d'intérêt national quelques jours seulement après son démarrage.

Dans un communiqué de presse, le porte-parole des forces armées béninoises annonce la mort de G B E S S E M E H L A N Bonaventure, 23 ans, et de

AKAKPO Odile, 20 ans. Ces deux jeunes appelés pour le service militaire d'intérêt national ont rendu l'âme le mardi 11 décembre 2007 à l'hôpital d'instruction des armées. Le premier, évacué du camp de Ouidah le lundi 10 Décembre 2007 pour hémorragie digestive haute puis basse et la seconde, transportée d'urgence du même camp le mardi 11 décembre 2007 pour convulsion, ne sont pas

revenus à une conscience claire, malgré les soins à eux prodigués. GBESSEMEHLA N Bonaventure a rendu l'âme à 08 heures et AKAKPO Odile à 08 heures 15 minutes ce mardi. Le colonel Hamidou BONI, porte-parole des forces armées béninoises, présente par voie de presse ses sincères condoléances aux familles éplorées.

Raoul GANDAHO

Suspension des décisions de justice sur les litiges domaniaux

Le bras de fer Gouvernement-Magistrats se poursuit

Les magistrats sont passés à l'action. Après les menaces ils ont déclenché une grève de 72 heures depuis hier. Les tribunaux sont donc paralysés. Pour le moment il n'y a eu aucun compromis puisque les concertations qui devraient permettre aux protagonistes de sortir de la crise n'ont pas abouti.

Le mot d'ordre de grève est suivi par les magistrats. Le constat qui a été fait hier sur le terrain, est que la plupart des salles d'audiences sont vides. Or la paralysie des tribunaux posera d'énormes problèmes au pays et surtout dans les prisons déjà engorgées. L'urgence n'est plus à démontrer dans la mesure où il y a d'importants dossiers sur lesquels les juges doivent se pencher.

La situation est préoccupante pour deux raisons. Il y a d'abord que les deux parties, gouvernement et magistrats, sont campées sur leur position malgré l'apparence affichée par le pouvoir qui aurait entrepris de dénouer la crise en discutant avec les contestataires du secteur judiciaire. Le président de la République, premier magistrat et le Garde des sceaux devraient, de l'avis des proches du pouvoir, imposer leur autorité dans ce dossier. Il n'est donc pas question que le gouvernement revienne sur sa décision. Car il est important selon eux de préserver la paix sociale et la sécurité des victimes de certains litiges domaniaux. Le pouvoir doit donc selon ses supporters imposer son autorité. Mais les magistrats

au nom de la séparation des pouvoirs reconnue par la loi et de l'indépendance de la justice n'entendent pas laisser faire et considèrent qu'une telle décision menace la démocratie.

C'est pour cela qu'ils menacent de renouveler leur mouvement de grève si le gouvernement persistait dans sa position ou sa logique. C'est un véritable bras de fer entre le gouvernement et les magistrats et pour l'heure rien n'augure d'un règlement rapide de ce différend. Compte tenu des conséquences fâcheuses que peut avoir une telle crise sur la vie de la nation il urge que les autres institutions qui en ont la prérogative offrent leur médiation ou joue à l'arbitrage pour sauver les meubles.

Euloge R. GANDAHO